



**Message des évêques catholiques du Canada aux fidèles
sur l'élargissement de l'euthanasie et du suicide assisté au Canada**

Je suis venu pour qu'ils aient la vie et l'aient en abondance (Jean 10, 10)

Chers frères et sœurs dans le Christ,

En ce temps pascal, alors que nous célébrons la résurrection du Christ et la vie nouvelle que nous avons en lui, nous souhaitons communiquer avec nos fidèles catholiques au sujet d'une question cruciale pour nous tous et toutes. Le projet de loi C-7 est maintenant devenu une loi qui élargit l'euthanasie et le suicide assisté au Canada, appelé « aide médicale à mourir » (« AMM »). À l'instar de la loi de 2016 qui dépénalisait ces pratiques partout au Canada, les évêques catholiques du Canada se sont constamment opposés à une telle loi et, plus récemment, à son élargissement par le projet de loi C-7¹ qui permettra l'euthanasie et le suicide assisté même pour ceux et celles dont la mort n'est pas « raisonnablement prévisible ». Les pressions possibles qui seront exercées sur les personnes handicapées ou atteintes de maladies mentales par suite des changements législatifs les plus récents ne sont que trop réelles, dangereuses et potentiellement destructrices².

Notre position demeure sans équivoque. L'euthanasie et le suicide assisté constituent la mise à mort délibérée d'un être humain qui n'est pas conforme aux commandements de Dieu; ils compromettent notre dignité commune en refusant de voir, d'accepter et d'accompagner les personnes mourantes et qui souffrent. De plus, cela porte atteinte au devoir fondamental de prendre soin des membres les plus faibles et vulnérables de notre société. La vie humaine doit être protégée de la conception à la mort naturelle et à tous les stades et dans toutes les conditions.

Dans la situation nouvelle et difficile à laquelle nous sommes confrontés, nous désirons vraiment reconnaître et appuyer toutes les personnes et les communautés qui continuent de défendre la vie en résistant à l'euthanasie et au suicide assisté au Canada, ou de promouvoir la vie en prenant soin de la famille, des amis et des proches dans leurs souffrances, et en s'occupant des malades et des mourants, soit en tant que professionnels de la santé, soit en tant que bénévoles compatissants.

Nous devons maintenir notre plaidoyer afin d'avoir un accès rapide aux soins de santé mentale, au soutien social pour les personnes atteintes de telles maladies et aux programmes de prévention du suicide. Il doit inclure la prise en charge et le soutien social des personnes atteintes de maladies chroniques ou dégénératives, et de celles vivant en isolement dans nos établissements de soins de longue durée.

¹ <https://www.cccb.ca/fr/foi-et-questions-morales/souffrance-et-fin-de-vie/euthanasie-et-suicide-assiste/>

² Congrégation pour la doctrine de la foi, Lettre *Samaritanus bonus* (sur le soin des personnes en phases critiques et terminales de la vie), 22 septembre 2020, introduction : De telles lois « nient les limites éthiques et juridiques de l'autodétermination de la personne malade, obscurcissant de manière inquiétante la valeur de la vie humaine dans la maladie, le sens de la souffrance et la signification du temps qui précède la mort. La douleur et la mort, en effet, ne peuvent être les critères ultimes qui mesurent la dignité humaine, laquelle est propre à chaque personne, du simple fait qu'elle est un "être humain". »

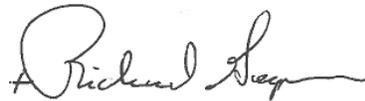
Nous vous exhortons, en tant que croyants et croyantes, à ne pas abandonner. En tant qu'évêques, nous vous accompagnerons dans la prière et dans un plaidoyer vigilant contre une « culture de la mort », qui continue d'éroder la dignité de la vie humaine dans notre pays.

Nous trouverions inacceptable que les professionnels de la santé qui s'opposent à l'euthanasie et au suicide assisté soient un jour contraints à participer à des actes que leur conscience juge moralement répréhensibles. La mise à mort directe d'une personne ne pourrait jamais être considérée comme un devoir. Également, nous demeurons catégoriquement opposés à ce que l'euthanasie et l'aide au suicide assisté soient pratiqués dans des établissements désignés catholiques.

L'expérience des familles et des professionnels de la santé nous a montré que les soins palliatifs sont avantageux pour les besoins physiques, émotionnels et spirituels d'un patient ou d'une patiente, surtout quand ils sont offerts tôt. Pratiqués dans un contexte de « communauté de soins », les soins palliatifs peuvent soulager et contrôler la douleur et les souffrances physiques, psychologiques et spirituelles, ainsi que la solitude et l'isolement, les sentiments de perte de dignité, le sens de la vie et son objectif, et le fardeau des soins souvent ressenti par la famille, les amis et les personnes soignantes. Les soins palliatifs, et non l'euthanasie ou le suicide assisté, sont la réponse de compassion et de soutien devant la souffrance et à la mort.

À ce stade, il est très important d'être bien informé, de renouveler notre engagement partout où nous vivons, et de faire équipe avec les membres de notre paroisse ou d'autres groupes de croyants et d'organismes pour continuer d'exercer des pressions sur nos représentants élus sur ces questions. Par-dessus tout, nous devons prier ardemment pour une nouvelle effusion de grâce, pour que la peur et le désespoir vécus par plusieurs puissent faire place au courage et à l'espérance et pour que tous répondent à l'appel à soutenir ceux et celles qui souffrent et qui meurent d'une manière qui exprime le regard aimant et compatissant de Jésus le Seigneur ressuscité et vivant à jamais.

Sincèrement vôtre dans le Christ ressuscité,



+ Richard Gagnon
Archevêque de Winnipeg
Président de la Conférence des
évêques catholiques du Canada

Signé au nom des membres du Conseil permanent, qui représentent tous les évêques du Canada à l'extérieur des réunions de l'Assemblée plénière de la Conférence des évêques catholiques du Canada.

Le 8 avril 2021